FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DU BAS-RHIN

Procès-verbal de l'Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin (FDC 67)

du 11 avril 2026 à Geudertheim

FDC 67 | Chemin de Strasbourg – Espace Chasse et Nature | 67170 Geudertheim

Ouverture de l'Assemblée générale

Après avoir chaleureusement remercié les Cornistes de l'ABRCGG et les Sonneurs du Rallye Trompes de Holtzheim, et salué l'assistance le Président déclare ouverte l'Assemblée Générale.

En préambule, le Président se félicite de la bonne entente qui règne entre la FDC et la DDT, représentée par M. Ludovic Paul, ainsi qu'avec d'autres instances cynégétiques comme le FIDS 67, représenté par son Président, M. Pierre Criqui, dont le mandat arrive à son terme. Il regrette la fin de cette collaboration avec Pierre qui était pour la FDC un interlocuteur privilégié. Ensemble, des sujets sensibles, parfois sources de tensions au sein du monde de la chasse, ont pu être abordés. Un consensus et une forme d'harmonie ont été rétablis, notamment sur les questions liées à la gestion des sangliers. Il a rappelé que les subventions de l'état initialement destinées à l'indemnisation des dégâts de grand gibier avaient permis, au-delà de cet objectif, de développer des outils innovants comme Cynéportail. Il a insisté sur le fait qu'une véritable solidarité s'était instaurée entre les instances cynégétiques, mettant fin aux oppositions entre la Fédération et le FIDS. Compte-tenu de l'emploi du temps de certains des invités, la parole leur est donnée au fur et à mesure des salutations faites aux personnalités représentant les différentes instances. Après l'intervention des invités, une minute de silence est observée à la mémoire de nos amis chasseurs disparus avec une pensée plus particulière pour M. Bruno Keiff, administrateur de la FDC, décédé le 1er avril. Le Président salue son engagement et l'héritage qu'il laisse.

Compte-tenu de l'emploi du temps de certains invités, la parole leur est donnée au fur et à mesure des salutations faites aux personnalités représentant les différentes instances. (Voir annexe 1)

1. Allocution du Président – Rapport moral

Chers amis chasseurs,

Je tiens maintenant à saluer d'autres personnalités présentes : Francis Gross, vice-président de la fédération du Haut-Rhin, fidèle à nos assemblées générales, Gérard Lang, Président d'honneur, que je remercie pour ses 18 années d'engagement à la tête de la fédération. *Je rappelle ton attachement particulier au Cerf. Attachement qui est toujours d'actualité, y compris ton investissement et tout le temps consacré à la chasse et à notre Fédération. Merci Gérard.* [Applaudissements nourris de la salle]

J'adresse également mes salutations à nos différents partenaires, notamment à M. Michel Perrozzielo, Directeur du Crédit Mutuel de Hoerdt. À Mme Michèle Grosjean, Présidente d'Alsace Nature, j'aimerais souligner la qualité de nos relations, les échanges entre chasseurs et écologistes se sont apaisés et reposent désormais sur des valeurs communes, en particulier autour de la biodiversité.

Tout à l'heure, nous vous présenterons l'évolution du projet du nouveau siège de la FDC. C'est un projet fondamental puisque, comme nous l'avons déjà démontré lors de notre AGE du 9 février, il est maintenant temps de réécrire l'histoire de notre maison et d'évoluer vers de nouvelles priorités. Il s'agit d'un investissement important, traduisant une volonté claire d'ouverture. Pour moi, pour nous, il n'est plus question de rester en retrait : la fédération doit montrer ses actions et accueillir davantage le public, dans un contexte où l'image de la chasse évolue progressivement.

Je tiens également à remercier l'ensemble des acteurs de terrain : responsables associatifs, officiers de louveterie fortement mobilisés, ainsi que les sonneurs de trompe et les cornistes de l'ABRCGG. J'exprime ma gratitude envers les chasseurs et l'ensemble du personnel technique et administratif de la fédération, en adressant une mention particulière à Alexandra Dick pour son implication dans l'organisation de cette journée.

J'entre maintenant dans le bilan de l'année écoulée :

La **situation financière** de la fédération est bonne, notre trésorier en détaillera les éléments lors de son rapport.

En ce qui concerne le **SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE**, que je qualifie de compromis issu d'un large processus de concertation, il constitue une feuille de route adaptée aux réalités du terrain. J'en profite pour souligner la qualité des relations avec les administrations et le monde agricole, le dialogue est désormais bien installé et productif. J'ajoute que les relations avec la presse se sont apaisées, notamment grâce aux efforts de communication menés au niveau national, qui contribuent à améliorer l'image de la chasse. À ce sujet une étude révélant un fort potentiel de nouveaux pratiquants, notamment parmi les 30-45 ans et d'anciens chasseurs a fait l'objet d'une enquête IFOP diligentée par la FNC.

Enfin, j'aborderai les enjeux nationaux, en évoquant les critiques adressées à la chasse et les débats autour du classement de certaines espèces. Je ne vous cache pas que je suis sceptique par rapport à certaines politiques de protection, j'estime qu'elles devraient être accompagnées de mesures concrètes de gestion, notamment face aux enjeux de prédation.

Concernant les orientations du nouveau schéma, j'aimerais en détailler plusieurs mesures, notamment sur l'agrainage qui est maintenu sous conditions, et sur la gestion des populations de cervidés, avec des ajustements visant à en améliorer la gestion.

Pour conclure sur ce sujet, j'insiste sur la nécessité d'adapter les pratiques aux réalités du terrain, dans une logique de gestion durable et équilibrée de la faune sauvage. Je tiens maintenant à revenir sur plusieurs évolutions importantes de notre schéma et de nos pratiques.

Je considère aujourd'hui que nous devons accepter une réalité : les espèces, qu'il s'agisse des carnivores comme des ongulés, se déplacent. Elles changent de territoire, et il nous appartient de nous adapter à cette dynamique. Cela permettra d'ailleurs à certains territoires d'accueillir du gibier qu'ils n'avaient pas jusqu'à présent, offrant ainsi de nouvelles possibilités de prélèvement. Dans cette logique, j'ai souhaité faire évoluer les anciennes zones d'exclusion vers des zones de sensibilité. Ce statut particulier permet désormais le prélèvement de grands cervidés, y compris des cerfs jeunes — première, deuxième et troisième tête (cerfs à pointes). La même logique s'applique au Daim : les zones d'exclusion disparaissent également. Un daim qui sort de l'Illwald n'est pas indésirable. Les zones deviennent des zones de sensibilité, avec des règles de tir adaptées, comme pour le cerf.

Pour le Chevreuil, je précise qu'aucune modification n'a été apportée au plan de chasse.

Concernant le Chamois, nous avons désormais mis en place un véritable plan de chasse. Contrairement à certaines critiques, il ne s'agit pas d'un plan qualitatif restrictif. L'attribution de base reste équilibrée, avec un bouc, une femelle et un jeune. Il n'y a donc aucun frein au prélèvement, mais nous entrons dans une gestion plus précise, avec des dispositifs de marquage spécifiques à l'animal prélevé.

Je veux également insister sur un outil essentiel : **CYNEPORTAIL**. C'est un outil d'échange entre les chasseurs, la fédération, le FIDS et l'administration. Je vous demande clairement d'y adhérer. Ce n'est pas une contrainte, c'est une solution pertinente. Vous pourrez y effectuer toutes vos démarches : déclarations de tir, prélèvements, demandes administratives. Je rappelle notamment que les déclarations de prélèvements de sangliers sont obligatoires chaque semaine. Cynéportail centralisera aussi vos documents, vos factures, vos cotisations, vos demandes de tir de nuit. Les lieutenants de louveterie y répondront directement. C'est un outil moderne, indispensable à une gestion efficace.

Sur le volet **SECURITE**, je tiens à rappeler que notre département est déjà reconnu comme l'un des plus sûrs de France. Mais nous avons encore renforcé nos exigences. Nous développons les miradors de battue, nous insistons sur le respect strict des angles de tir à 30 degrés, et nous améliorons la

transparence de nos pratiques vis-à-vis du public. Grâce à Cynéportail, les battues seront visibles sur une carte accessible, permettant à chacun de savoir où se déroulent les actions de chasse. Nous devons assumer une chasse claire, organisée et visible.

Sur le plan **SANITAIRE**, je veux attirer votre vigilance concernant la peste porcine africaine. Nous ne sommes pas touchés à ce jour, mais des foyers existent à proximité, notamment en Allemagne. Si cette maladie arrivait chez nous, les conséquences seraient catastrophiques. Nous devons donc rester extrêmement vigilants.

Concernant le **PLAN DE RESILIENCE**, les aides exceptionnelles de l'État sont désormais terminées. Le Fonds devra revenir à un fonctionnement plus classique, avec une adaptation des cotisations. Je note néanmoins que ce plan a été efficace : les dégâts ont fortement diminué ces dernières années. Nous sommes passés la saison écoulée sous les 500 hectares et comptabilisons à l'heure actuelle 200 hectares. Je compte sur vous pour maintenir cette dynamique.

J'évoque également les zones à enjeux régionales (ZER). Nous travaillons à leur adaptation : dans les Vosges du Nord, une redéfinition est envisagée face à la raréfaction du grand gibier sur certains secteurs. Pour le Donon, une gestion départementale a été privilégiée afin d'avancer plus efficacement. Enfin, la ZER du Haut-Koenigsbourg montre des résultats encourageants grâce à une meilleure concertation entre chasseurs et forestiers.

Du côté de notre EQUIPE, elle s'est également renforcée, avec l'arrivée d'Élodie Witkowski, qui vous accueille désormais, de Benjamin Ploton qui est très impliqué dans la formation et l'éducation à l'environnement, et de Timothé Petot, alternant, qui ont quant à eux rejoint le service Natura 2000. Je tiens à saluer le travail de l'ensemble de ce service, engagé sur des missions environnementales de long terme.

Nos actions de terrain se poursuivent activement. L'opération **NATURE PROPRE** a mobilisé de nombreux participants, démontrant notre engagement concret pour l'environnement.

Nous poursuivons également les **PLANTATIONS** de haies — déjà 14 kilomètres — ainsi que la création et la restauration de mares, avec 43 réalisées et 18 en projet. Ces actions sont essentielles pour la biodiversité.

En matière de **FORMATION**, nous continuons à développer notre offre : permis de chasser, sécurité, venaison, formations dégâts, et une formation spécifique aux dégâts forestiers. Nous proposerons aussi un accompagnement technique pour le développement de la traque affût et l'installation de miradors, proposés à coût très réduit pour renforcer la sécurité.

Nous relançons également des actions de **RENATURATION**, notamment avec l'introduction de faisans issus de souches sauvages. Ces opérations s'accompagnent d'un engagement clair : ne pas tirer ces oiseaux pendant trois ans, afin de favoriser une véritable réimplantation.

Nous poursuivons enfin nos actions **d'EDUCATION A LA NATURE**, notamment sur le site de Kolbsheim et avec notre nouvelle tour d'observation, sur le site de la FDC, qui permettra de sensibiliser les jeunes à la réalité du terrain et de la biodiversité.

Je tiens à souligner l'importance de nos partenaires — institutions, monde agricole, associations — avec lesquels nous devons continuer à travailler dans un esprit de dialogue et de cohérence.

Enfin, concernant notre projet de **MAISON DE LA CHASSE**, je vous invite à vous y associer pleinement. Vos idées, vos remarques, vos critiques sont les bienvenues. C'est un projet structurant pour notre avenir.

Je vais maintenant laisser la parole aux concepteurs pour vous en présenter les détails.

2. Présentation du projet de construction de l'extension de la FDC 67

Intervention de MM. Fabien Cador (Eiffage) et Nicolas Parent (Architecte)

Lors de la présentation, M. Fabien Cador, directeur de l'établissement de Strasbourg pour Eiffage Construction a indiqué, pour les personnes absentes lors de la précédente assemblée générale, qu'il intervenait aux côtés de Nicolas Parent, architecte, afin de faire un point d'étape sur l'avancement du projet. Il a précisé que cette présentation faisait suite aux premiers échanges du 9 février et visait à exposer l'état d'avancement de la phase de conception. Il a ajouté qu'il laisserait dans un premier temps la parole à l'architecte pour détailler le projet, avant de revenir sur la planification des prochaines étapes.

Prenant la parole, M. Nicolas Parent a expliqué que depuis la première présentation du 9 février, près de deux mois s'étaient écoulés, période durant laquelle un travail important avait été mené. Il a évoqué de nombreux échanges, ainsi que la prise en compte des remarques formulées lors de cette première réunion. Il a souligné que le projet initial, alors à l'état d'esquisse, avait été retravaillé en profondeur avec l'ensemble de l'équipe, en concertation étroite avec la maîtrise d'ouvrage, dont il a salué la qualité des échanges.

Il a indiqué que le projet présenté était désormais proche d'une version prête pour le dépôt du permis de construire et en a détaillé les grandes orientations retenues, en précisant que les modifications restaient limitées par rapport au schéma initial. Le travail avait notamment porté sur l'organisation du site existant, avec le maintien du parking, la création d'un parvis et l'extension du bâtiment Cyné'Tir. Cette extension permettra de structurer les espaces, en distinguant les zones ouvertes au public, dédiées notamment aux activités pédagogiques, et les espaces plus techniques situés à l'arrière, comme les zones de stockage et de service.

Il a également évoqué une réflexion menée sur les terrains attenants appartenant à la fédération, avec la possibilité d'y aménager des stationnements complémentaires. Sur le plan architectural, il a précisé que certaines évolutions avaient été apportées, notamment sur la toiture. Initialement prévue en toiture terrasse végétalisée, celle-ci avait été repensée afin d'améliorer le volume et l'acoustique de la salle principale, en réponse aux remarques formulées lors de l'AGE. L'architecte a ensuite décrit l'organisation générale du bâtiment. Il a indiqué que la salle polyvalente occupait une place centrale, avec une ouverture importante sur l'extérieur grâce à de larges surfaces vitrées. Ce projet visant à offrir une image plus ouverte et accueillante de la fédération, avec une façade clairement identifiable depuis la route d'accès. Il a également mentionné la création d'un préau reliant les différentes fonctions du bâtiment, facilitant les circulations entre les espaces.

Concernant l'agencement intérieur, il a expliqué que le bâtiment avait été conçu de manière fonctionnelle et modulable. L'accès principal dessert à la fois l'accueil et la grande salle, cette dernière étant divisée en deux espaces, avec notamment un espace de restauration et des équipements associés. Il a insisté sur la possibilité de compartimenter les espaces, permettant une utilisation indépendante de la salle sans interférer avec les zones administratives. L'étage est quant à lui dédié à l'administration, avec des bureaux organisés autour d'un espace central. Reprenant la parole, Fabien Cador a indiqué que, du point de vue du calendrier, le projet avançait conformément aux prévisions. Il a rappelé que la phase de conception devait se poursuivre sur l'ensemble de l'année 2026, avec un objectif de finalisation en fin d'année, notamment en lien avec le dépôt du permis de construire. La phase d'exécution restait, à ce stade, envisagée pour le début de l'année suivante.
Il a conclu en remerciant l'assemblée pour son attention.

3. Présentation du compte-rendu financier de l'exercice 2024-2025

Intervention de M. Samuel Balzer, Trésorier de la FDC 67

Chers Membres,

Conformément aux statuts, je vous soumets mon compte-rendu de gestion de l'activité de notre Fédération pour l'exercice clos le 30 juin 2025. (Voir annexes 2 et 2b)

- Situation de l'activité de la Fédération au cours de l'exercice :

Les produits d'exploitation comptabilisés par la Fédération, au cours de l'exercice clos le 30 juin 2025 s'élèvent à 1 913 675 € contre 1 823 229 € pour l'exercice précédent, soit une hausse de 90 446 €.

Le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2025 s'élève à 362 849 €, contre 276 882 € pour l'exercice précédent.

Notre Fédération a réalisé 93 823 € d'investissements sur l'exercice.

- Examen des comptes et résultats :

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon le règlement ANC n°2018-06 du 05/12/2018.

La hausse des produits d'exploitation s'explique notamment par la progression des produits relatifs au contrat conclu avec la Région Grand Est dans le cadre du programme Natura 2000.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 1 604 647 € contre 1 587 065 € pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 17 582 €. Ces charges incluent les charges de personnel qui s'établissent à 656 897 €, en progression de 61 722 € par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à 309 028 € contre 236 164 € pour l'exercice précédent.

Après prise en compte du résultat financier de 54 146 €, le résultat courant avant impôts s'établit à 363 174 € contre 272 990 € pour l'exercice précédent.

Après prise en compte du résultat exceptionnel de 11 863 € et de l'impôt sur les bénéfices financiers de 12 188 €, l'exercice clos le 30 juin 2025 se solde par un bénéfice de 362 849 € contre un bénéfice de 276 882 € pour l'exercice précédent.

La capacité d'autofinancement, qui correspond à la trésorerie générée par l'activité de la Fédération au cours de l'exercice, est largement excédentaire et s'élève à 500 467 €.

- Proposition d'affectation du résultat :

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un résultat de 362 849 €.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation de ce résultat de l'exercice consistant à l'imputer sur les réserves de notre Fédération. Après affectation, les fonds propres de la Fédération s'établiraient à 4 182 157 €.

Les comptes sont approuvés à la majorité. (Voir annexe 6)

4. Présentation du budget prévisionnel 2026-2027

Intervention de M. Samuel Balzer, Trésorier de la FDC 67

Je vous propose de découvrir ce budget prévisionnel pour 2026-2027. (Voir annexe 3)
On peut noter des produits à hauteur de 1 980 609 € et des charges à hauteur de 1 678 172 €. Nous devrions donc dégager un résultat de 302 437 €.

J'en profite pour remercier Camille Ferrer, notre comptable, pour son travail admirable tout au long de l'année et de me supporter tout au long de l'année aussi. Voilà pour le rapport du trésorier.

Cette année, je vais également vous présenter le rapport du commissaire aux comptes puisque la société KPMG n'est pas présente et nous sommes tenus de vous lire leurs conclusions.

5. Présentation du rapport du Commissaire aux Comptes

Intervention de M. Samuel Balzer, Trésorier de la FDC 67

En l'absence du Commissaire aux comptes, c'est le Trésorier de la FDC qui procède à la lecture du compte-rendu du CAC :

« *En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin relatif à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière des patrimoines de l'association à la fin de cet exercice.*

Nous avons effectué notre audit sur les normes d'exercices professionnels applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie responsabilité du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels du présent rapport.

Nous avons réalisé une mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code du commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er juillet 2024 à la date d'émission de notre rapport. » (Voir annexe 4)

6. Ratification de la nomination du Commissaire aux Comptes, conformément à la décision prise en CA le 23 mars 2026

La mission de la société KPMG étant arrivée à son terme, le Conseil d'administration a choisi de confier lors de la réunion du CA du 23 mars 2026, la gestion des comptes de la FDC à M. Patrick Muller et de soumettre à l'AG cette nomination. (Voir annexe 4)

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration décide de nommer M. Patrick Muller en qualité de commissaire aux comptes titulaire et Mme Carole Cherrier en qualité de commissaire aux comptes suppléante de l'association pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2031.

Cette délibération est adoptée à la majorité. (Voir annexe 6)

7. Ratification de la cooptation de M. Éric Jacquot par le Conseil d'Administration du 26 janvier 2026 de la FDC 67 en tant qu'administrateur

Lors de la réunion du CA du 26 janvier 2026, M. Éric Jacquot a été coopté en remplacement de M. Roland Schoeffler, démissionnaire. Cette décision est soumise à ratification par l'assemblée générale. (Voir annexes 5 & 7)

Cette délibération est adoptée à la majorité. (Voir annexe 6)

8. Compte-rendu des activités et rapport financier du FARB

Intervention de M. Nicolas Braconnier, Directeur Adjoint de la FDC 67

Chers amis chasseurs, chers membres,
Bonjour à tous,

Je vous présente le bilan 2025 du FARB.

En 2025, nous avons acquis 9,93 hectares, répartis sur le Bas-Rhin et le Haut-Rhin. Cela correspond à 61 parcelles, situées sur 29 communes, soit 38 sites. Au total, notre patrimoine dépasse désormais largement les 300 hectares : nous atteignons précisément 328,15 hectares, répartis en 1 571 parcelles, 570 sites et 244 communes.

Je vous présente maintenant quelques acquisitions marquantes :

• Dans le Bas-Rhin, qui concentre la majorité de nos projets, nous avons acquis plusieurs types de milieux. À Avolsheim, il s'agit d'une zone encore classée en AOC, composée de bosquets en terrasses et d'un verger au milieu des cultures. À Ebersmunster, nous avons intégré deux parcelles de boisement humide entourées de champs et de prés. À Dieffenbach-lès-Wœrth, où nous n'étions pas encore présents, nous avons acheté un verger traditionnel de 11,21 ares.

• À Hochfelden, une parcelle de 46,98 ares nous a été transmise par des chasseurs. À Kolbsheim, nous avons acquis un terrain attenant à nos bâtiments pour renforcer notre site de formation au piégeage. D'autres acquisitions incluent une peupleraie à Sarre-Union, une parcelle humide à Saulxures, et plusieurs terrains à Steige, où nous avons désormais dépassé 12 hectares d'un seul tenant après l'achat de 2,61 hectares supplémentaires, avec la création d'une mare.

• À Westhouse-Marmoutier, nous avons acquis un bosquet en zone cultivée. À Woerth, nous avons structuré un ensemble en zone humide avec la création de deux mares, formant aujourd'hui des îlots d'un et deux hectares.

• Dans le Haut-Rhin, nous avons notamment acquis une clairière avec un plan d'eau à Hirsingue.

Concernant nos projets, nous comptons actuellement plus de 230 projets d'acquisition, qui ne se concrétiseront pas tous en 2026 mais s'échelonneront dans le temps.

Dans le Bas-Rhin, plusieurs projets sont en cours : une friche à Andlau, une autre à Bitschhoffen, un verger à Boersch, des zones humides à Colroy-la-Roche, ainsi que diverses petites parcelles à Boersch et Flexbourg. À Matzenheim, un ensemble signalé par des chasseurs nous sera prochainement attribué. Nous avons également des projets à Muttersholtz, Niederbronn-les-Bains, Osthouse, Ringendorf, Schaeffersheim, Valff et Wissembourg.

Dans le Haut-Rhin, des acquisitions sont envisagées à Hagenthal-le-Bas, Steinbach et Turckheim, principalement des bosquets, friches et vergers en zone viticole.

Sur le plan financier, nos recettes proviennent principalement des contributions des locataires de chasse, du produit de la chasse reversé par les communes, des ventes de bois et de diverses subventions. Nos dépenses concernent les locations, les achats de terrains, les frais d'acquisition, les taxes et les travaux d'aménagement et d'entretien. En 2025, les contributions des locataires de chasse se sont élevées à 48 069 €. Nous avons investi davantage que les années précédentes en acquisitions foncières, avec 71 294 € consacrés aux achats de terrains, contre moins de 4 hectares par an habituellement.

Par ailleurs, le FARB a été retenu par la Fondation Crédit Mutuel pour un projet à Brumath dédié au pélobate brun. Sur ce secteur, nous maîtrisons environ 140 hectares en partenariat avec la Fédération des chasseurs et les grands propriétaires. Ce projet nous a permis de développer un réseau de mares : nous avons ajouté 12 nouvelles mares aux 22 existantes, renforçant ainsi la continuité écologique entre le Herrenwald et les sites du FARB à Eckwersheim.

Enfin, plusieurs aménagements ont été réalisés en sortie d'hiver, dont une mare déjà bien végétalisée à Eckwersheim, créée il y a deux ans.

Je vous remercie de votre attention.

9. Vote des résolutions

Vote et dépouillement du vote.

Les résultats du vote des résolutions, après dépouillements figurent dans le tableau en annexe.

Résultat du vote des résolutions

(Voir annexe 6)

Les comptes de l'exercice et l'affectation du résultat sont approuvés par les membres présents ou représentés.

10. Remise des distinctions honorifiques

Le Président, Frédéric Obry, invite M. Michel Edel à le rejoindre à la tribune.

Médaille de bronze de Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin

Né le 16 décembre 1963 à Strasbourg, Michel Edel grandit à Geispitzen (Geispolsheim), au cœur de la ferme familiale, avant de s'installer à Stotzheim avec son épouse.

Menuisier de formation (holzwurm) il met son savoir-faire au service de nombreux chantiers dans la région durant toute sa carrière. Il retourne ensuite à l'école en rejoignant le collège de Sélestat comme technicien d'entretien, fonction qu'il exerce jusqu'à son départ à la retraite.

Passionné par les chiens, il s'est d'abord intéressé aux chiens de traîneaux avant de vouer une véritable passion aux Drahthaars, qui l'accompagnent encore aujourd'hui. Depuis 1996, ces fidèles compagnons l'accompagnent sur le terrain :

- Aide garde-chasse auprès de Jean-Luc de 1996 à 2006 à Zellwiller, puis en 2007 et 2008 à Friesenheim
- Nouvelle expérience en 2009 et 2010 chez Fritz à Obenheim
- De 2011 à 2013, il est responsable du piégeage sur le domaine privé du comte d'Andlau au château d'Ittenwiller, avant d'en devenir le garde attitré de 2014 à 2026

En octobre 2018, la chasse du Ried noir de la Zembs, en quête d'un garde-chasse assermenté et piégeur agréé, fait appel à lui. Il y exerce toujours aujourd'hui avec le même engagement.
Particulièrement attaché au petit gibier, et notamment au faisan, il a carte blanche pour piloter sa réintroduction sur le territoire. C'est pourquoi les goupils sont persona non grata — et il ne manque pas de le leur rappeler. Les sangliers (Sus scrofa) sont également sous étroite surveillance, de jour comme de nuit, par tous les temps, notamment lors de leurs passages sur les secteurs de Matzenheim et de Sand qu'il gère. Sans oublier les chevreuils.

En somme, Michel incarne pleinement l'engagement et le dévouement d'un garde-chasse passionné.
C'est en reconnaissance de ce parcours remarquable que nous avons le plaisir de lui remettre la médaille de bronze de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin.

11. Compte-rendu de la Commission grand gibier

Intervention de M. Michel Pax, Président de la Commission grand gibier de la FDC 67

Mesdames, Messieurs, bonjour,

Je souhaiterais revenir sur les principaux éléments relatifs au grand gibier pour la saison écoulée, en commençant par les cervidés coiffés, à savoir le cerf et le daim.

Cerf
Concernant le Cerf, 536 bracelets C3 ont été attribués au cours de la saison. Parmi ceux-ci, 157 cerfs ont été prélevés et 155 présentés à la commission.
L'analyse des trophées présentés fait apparaître :

- 76,13 % de tirs jugés justifiés ;
- 10,96 % de tirs jugés injustifiés ;
- 12,9 % de cas litigieux.

À ces résultats viennent s'ajouter deux « doubles points rouges » correspondant à des cerfs non présentés.

Parmi les tirs reconnus comme justifiés, trois concernaient des DHG ayant obtenu un « point vert » au regard du SDGC en vigueur, les caractéristiques de leurs trophées laissant penser aux chasseurs qu'il s'agissait de cerfs âgés de plus de dix ans. Il convient toutefois de préciser que cette disposition, ou tolérance, disparaît totalement dans le nouveau Schéma.

L'étude de l'évolution des prélèvements réalisée sur les dernières années met en évidence une baisse progressive des réalisations de cerfs. Alors que les prélèvements se situaient auparavant entre 220 et 230 animaux, ils atteignent désormais environ 150 cerfs pour cette dernière saison. La saison 2020-2021 apparaît comme une année charnière, à partir de laquelle la diminution devient particulièrement marquée.

Cette baisse des prélèvements de C3, qui se répète désormais d'année en année, traduit une diminution de la population de grands cervidés. Cette évolution correspondait à l'objectif recherché dans le cadre de la gestion des populations. Il convient néanmoins de rester prudent, la dynamique de dépopulation n'étant jamais linéaire et pouvant évoluer de manière exponentielle.

En matière de cotations, les résultats de cette saison demeurent satisfaisants. Treize trophées ont obtenu une médaille de bronze. Pour rappel :

- la médaille de bronze est attribuée à partir de 170 points ;
- la médaille d'argent à partir de 190 points ;
- la médaille d'or à partir de 210 points.

Daim
S'agissant du Daim, 16 bracelets D3 ont été attribués. Deux animaux ont été prélevés et présentés à la commission. Les deux trophées ont obtenu un « point vert ».
Je rappelle également que la population de Daim alsacienne constitue aujourd'hui la seule population sauvage de France.

Chevreuil, Chamois et Sanglier
Concernant le Chevreuil, 24 298 bracelets ont été attribués pour 10 555 animaux prélevés.
Pour le Chamois, 44 bracelets ont été attribués et 13 réalisés.
Enfin, 15 177 sangliers ont été prélevés au cours de la saison, dont :

- 9 200 en battue ;
- près de 3 000 lors de tirs de nuit.

Point réglementaire
Je souhaiterais enfin effectuer un rappel des principales évolutions réglementaires.
Plusieurs arrêtés préfectoraux ont été publiés et sont disponibles sur le site internet de la Fédération :

- l'arrêté fixant les périodes de chasse pour la campagne à venir ;
- l'arrêté relatif au classement du sanglier en ESOD ;
- l'arrêté encadrant le tir de nuit du sanglier.
-

Dates d'ouverture et de fermeture
L'ouverture générale de la chasse est fixée du 23 août 2026 au 1er février 2027.
Des dérogations spécifiques sont prévues :

- pour le brocard : du 15 mai 2026 au 1er février 2027 ;
- pour le cerf (mâle) : du 1er août 2026 au 1er février 2027 ;
- pour le sanglier : du 15 avril 2026 au 1er février 2027.

Concernant le renard, la dérogation applicable du 15 avril 2026 au 28 février 2027 ne concerne que les communes situées hors zones de montagne et de piémont. La liste des communes exclues figure en annexe de l'arrêté préfectoral d'ouverture.

Je vous remercie de votre attention.

12. Compte-rendu de la Commission petit gibier & Biodiversité

Intervention de M. Pascal Kentzinger, Président de la Commission petit gibier de la FDC 67

Mesdames, Messieurs, mes Chers amis chasseurs,

Comme chaque année, à la même occasion, il m'est donné de vous rendre compte des actions menées par notre Fédération en faveur du petit gibier et de ses habitats dans notre département, ainsi que des travaux de la Commission qui lui est dédiée.

Ce gibier que l'on qualifie de « petit », par opposition au grand… petit par la taille, certes, mais ô combien grand par la place qu'il occupe dans nos préoccupations et dans les actions que nous menons en sa faveur.

Je commencerai par vos déclarations de prélèvements sur Cynéportail. Globalement, le classement et les effectifs restent stables par rapport à l'an passé. Toutefois, je ne vous cache pas que j'aimerais voir nos espèces emblématiques, comme le lièvre et le faisan, progresser dans ce classement. Ce serait là un signal positif quant à l'amélioration de leur statut.

J'en profite pour vous rappeler, une fois encore, l'importance de déclarer l'ensemble de vos prélèvements, qu'il s'agisse des espèces de gibier ou des ESOD. Ces données sont essentielles : elles nous permettent d'appuyer nos demandes lors des arrêtés préfectoraux, mais aussi de confirmer et de quantifier la présence des espèces sur vos territoires de chasse.

Je vous annonce que la fédération a intégré les réseaux lièvres et faisans mis en place par la FNC dans le cadre du Plan de relance national Petit Gibier. Cela nous permettra de bénéficier des dernières avancées en matière de gestion de la petite faune et des éventuelles aides associées.

L'année 2025 a été marquée par un effort sans précédent : les subventions consacrées à l'amélioration des milieux et des populations de petit gibier ont augmenté de près de 30 %, pour atteindre un montant de plus de 130 000 €.
Cet investissement conséquent a été majoritairement consacré à des aménagements de terrain et à la création de biotopes, profitant à l'ensemble de la faune de plaine.

Concrètement, cela s'est traduit par une nette accélération des actions : 38 hectares de couverts faunistiques semés,14 kilomètres de haies plantées, 270 arbres fruitiers mis en terre, et désormais 43 mares créées, en grande majorité sur des terrains du FARB.
Je tiens d'ailleurs à remercier chaleureusement la Fédération Régionale des Chasseurs du Grand Est pour son soutien logistique et financier, ainsi que la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour sa généreuse contribution à la création de notre réseau de mares.

L'année 2025 correspond à notre troisième campagne de repeuplement en faisans et perdrix.
Et là, permettez-moi de vous dire bravo… et surtout merci.
Merci aux locataires engagés dès la première année, merci à ceux qui les ont rejoints, merci aussi aux garde-chasses qui œuvrent au quotidien pour la réussite de ces opérations.
Les résultats sont là : 29 communes sont désormais concernées par ces actions de réintroduction. Nous sommes passés de 750 oiseaux relâchés en 2024 à 1 900 l'an dernier.
Pour cette année, les bons de commande sont disponibles en ligne ; Vous avez jusqu'à la fin du mois d'avril pour nous les transmettre. Le reste à charge demeure inchangé et, à ce jour, 1 400 oiseaux sont déjà réservés.

Quelques mots maintenant sur les évolutions réglementaires à venir dans le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique.

Pour les actions de chasse au petit gibier à moins de 10 fusils, les obligations restent allégées :
- Pas de déclaration obligatoire ;
- Le port de vêtements rouge-orangé est simplement recommandé, et la signalisation par panneau « chasse en cours » est facultative.
- Concernant l'agrainage du petit gibier, vous pourrez continuer à utiliser les dispositifs fournis par la Fédération, sans obligation de protection contre le grand gibier.
- Enfin, pour répondre à une demande de la Mission Régionale d'Autorité environnementale, qui souhaitait interdire totalement l'agrainage dans et à proximité des zones humides, nous avons pu trouver un compromis : seul l'appâtage des canards directement dans l'eau sera désormais interdite.

S'agissant des périodes de chasse, une modification concerne les 111 communes situées en zone de piémont et montagne.
Afin de répondre à une demande récurrente d'associations naturalistes, nous avons accepté de repousser l'ouverture de la chasse du renard au 23 août, soit à l'ouverture générale.
Ce choix repose sur un constat clair : dans ces zones, la pression de prédation est plus faible, et les prélèvements par la chasse restent très limités — seulement 37 individus sur la période concernée en 2025, soit moins de 2 % du total départemental.
Pour autant, le renard restant classé ESOD sur l'ensemble du département, les piégeurs agréés pourront continuer à intervenir, et les garde-chasses assermentés à procéder à des tirs.

Ces dispositions s'appliqueront jusqu'au 30 juin 2026, date du prochain arrêté triennal.

Pour terminer, je vous invite à bien identifier vos interlocuteurs au sein de la Fédération.

Notre directeur-adjoint, Nicolas, vous accompagne dans tous vos projets de plantations et de création de mares, ainsi que pour les acquisitions liées au FARB.

Nos techniciens, Romain et Valentin, sont à votre disposition pour intervenir sur vos territoires, réaliser des diagnostics et vous proposer des plans de gestion adaptés.

Enfin, je reste personnellement disponible pour les opérations de repeuplement et toute demande de subvention spécifique.

Je conclurai en remerciant sincèrement les membres de la Commission Petit Gibier & Biodiversité pour leur engagement, ainsi que l'ensemble des techniciens et du personnel administratif pour leur travail essentiel.

Merci également à Frédéric et aux membres du conseil d'administration pour leur confiance.
Soyez assurés de l'engagement total de votre Fédération à vos côtés.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite à toutes et à tous une excellente saison de chasse.

13. Divers

Présentation du service Natura 2000

Intervention de Mme Claire Jehl et MM. Benjamin Ploton et Timothé Petot

L'équipe Natura 2000 de la FDC 67 a ensuite présenté son organisation et ses missions, en revenant d'abord sur la composition du service : Claire Jehl qui assure depuis 2024 l'animation des milieux ouverts et aquatiques, marque ainsi la reprise de cette mission par la FDC 67 sur les sites Rhin Ried Bruch, dans le cadre d'une délégation confiée par la Région Grand Est via un marché public. Benjamin Ploton, animateur en charge des milieux forestiers, succède à Pierre-Yves Ulan, tout en intervenant également dans des animations scolaires liées à la nature. Enfin, Timothé Petot, apprenti animateur, est également mobilisé sur les milieux forestiers.

Il a été rappelé que les sites Rhin Ried Bruch couvrent près de 38 000 hectares, de Village Neuf à Lauterbourg, en passant par le Ried de Colmar jusqu'à Obernai. Le dispositif Natura 2000 repose sur deux directives européennes majeures : la directive Oiseaux de 1979, à l'origine des zones de protection spéciale, et la directive Habitats-Faune-Flore de 1992, qui permet la création de zones spéciales de conservation. L'objectif global est de maintenir des espèces et des habitats menacés dans un bon état de conservation. Ces derniers sont qualifiés d'intérêt communautaire, en raison de leur

valeur patrimoniale à l'échelle européenne. Les animateurs ont précisé qu'ils s'appuyaient, pour mener à bien cette mission, sur un document de gestion propre à chaque site, le document d'objectifs (DOCOB).

Quatre missions principales ont ensuite été détaillées. La première consiste à accompagner les propriétaires dans le montage de contrats Natura 2000 ouvrant droit à des subventions, ainsi qu'à l'adhésion à la charte Natura 2000, qui permet notamment une exonération de la taxe foncière sur le non-bâti. La deuxième mission porte sur l'accompagnement des porteurs de projets, notamment dans la constitution des dossiers d'évaluation d'incidences lorsque des travaux sont envisagés au sein des sites. La troisième repose sur le suivi des espèces et des habitats, à travers la réalisation d'inventaires et d'opérations de veille écologique visant à vérifier la présence des espèces patrimoniales. Enfin, la quatrième mission vise à faire vivre les sites Natura 2000, en actualisant le document d'objectifs et en mobilisant les acteurs locaux.

Une attention particulière a été consacrée à cette mobilisation. Plusieurs événements ont ainsi été annoncés comme en premier lieu un atelier de terrain consacré aux forêts alluviales, le 18 avril, au sein de la réserve naturelle régionale de l'Illwald, avec pour objectif de valoriser le patrimoine naturel et d'expliquer la raison d'être du site Natura 2000. D'autres ateliers sont prévus dans le cadre de la Fête de la Nature, du 18 au 22 mai, autour de thématiques variées telles que les milieux forestiers, aquatiques ou prairiaux, afin de toucher un public élargi. Enfin, des comités locaux seront programmés en octobre : ces réunions annuelles doivent permettre de prolonger les échanges engagés sur le terrain et de présenter, à partir de retours d'expérience concrets, les outils du dispositif, notamment les contrats Natura 2000.

Timothé a conclu en invitant les participants à se rapprocher des animateurs Natura 2000 de la fédération pour toute question relative à ces dispositifs.

Compte rendu de la commission Communication, par le Président de la commission, M. Samuel Balzer

Intervention de M. Samuel Balzer, Président de la Commission communication de la FDC 67

Rebonjour à tous,

J'ai le plaisir de conclure cette AG par un volet plus plaisant et particulièrement important pour notre Fédération : la communication.

Afin d'assurer une information régulière et accessible à l'ensemble des chasseurs, de nos partenaires et autres utilisateurs de la nature, plusieurs supports sont aujourd'hui mobilisés : notre page Facebook, le site internet de la Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin, Infos'Chasse 67 ainsi que les Flash Infos 67.

Notre présence sur les réseaux sociaux poursuit sa progression. La page Facebook de la Fédération rassemble désormais plus de 2 500 abonnés et enregistre une fréquentation moyenne d'environ 500 visiteurs par mois, témoignant de l'intérêt porté à nos publications et à l'actualité cynégétique départementale.

Le bulletin Infos'Chasse 67 continue également de remplir pleinement son rôle d'information auprès des chasseurs, avec une diffusion trimestrielle d'environ 6 000 exemplaires.

Les Flash Infos 67, quant à eux, permettent de relayer rapidement les informations importantes en fonction de l'actualité.

Parmi les événements marquants largement relayés dans la presse et sur les réseaux sociaux, il convient notamment de citer l'affaire du cerf de Graufthal, qui a connu un retentissement considérable et une très forte médiatisation via les réseaux sociaux.

Notre exposition des trophées a également suscité un vif intérêt auprès du public et de nos abonnés. La publication consacrée à cet événement a généré plus de 50 000 vues, illustrant l'attractivité de nos actions.

Je rappelle enfin que notre site internet demeure un outil essentiel d'information, sur lequel chacun peut retrouver l'ensemble des documents utiles, des informations réglementaires ainsi que les actualités de la Fédération.

Je m'arrêterai ici et laisse le soin à notre Président de vous inviter à un moment de convivialité autour du verre de l'amitié.

***

Après l'assemblée et avant le partage du verre de l'amitié, le Président fait part du résultat des votes.



Le Président,
Frédéric Obry

Les annexes

1. Interventions des invités
2. Bilan financier 24-25 et compte de résultat
3. Budget prévisionnel 26-27
4. Extrait du Compte-rendu de la réunion du CA du 23 mars 2026 validant la candidature de M. Patrick Muller en tant que commissaire aux comptes de la FDC 67
5. Extrait du Compte-rendu de la réunion du CA du 26 janvier 2026 cooptant M. Éric Jacquot en tant qu'administrateur de la FDC 67
6. Résultats du vote des résolutions
7. Liste des administrateurs, au 1er juillet 2026